

Extrait accord cadre Agence de l'Eau ZABR (2014 – 2017)

I- Les risques environnementaux et la vulnérabilité des milieux

Changements climatiques, ressource en eau, toxiques, dérives écologiques : quelles sont les stratégies pour réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des anthroposystèmes ?

Dans ce thème il s'agira de :

- 1. caractériser les services rendus par les milieux aquatiques et leur vulnérabilité de manière à exprimer les enjeux associés à leur préservation et à leur restauration,**
- 2. identifier, comprendre et hiérarchiser les phénomènes portant atteinte aux milieux aquatiques et aux usages associés et évaluer les risques physiques et chimiques.**

Plus précisément les besoins de connaissance portent sur :

- les transferts de contaminants, en particulier les toxiques, leur devenir et les risques associés,
- l'impact des changements globaux notamment le changement climatique sur le fonctionnement des milieux et ses incidences en termes de gestion,
- les éléments de diagnostic permettant d'appréhender les situations de raréfaction de la ressource, les temps de renouvellement et les effets associés,
- la caractérisation des trajectoires évolutives des systèmes,
- les processus déclencheurs et les conséquences de l'eutrophisation,
- les indicateurs qui expriment les services sociologiques et environnementaux rendus par les processus naturels,
- les zones d'interfaces (échanges eaux souterraines/eaux de surface, zones rivulaires, interface sédiments/eau,...) et leur prise en compte dans la gestion globale des milieux,
- l'analyse et la compréhension des comportements vis-à-vis de la ressource et de l'environnement,
- la caractérisation des potentialités écologiques des milieux en particulier du Rhône, de la Saône et des Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) et les conditions de leur expression,
- la caractérisation de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau,
- la caractérisation des impacts de modalités de gestion d'ouvrages sur les milieux aquatiques.

II- La protection, la restauration des milieux et les gains écologiques

Dans ce thème il s'agira :

- 1. d'éclairer les stratégies de maintien des milieux en bon état (principe de non dégradation) par l'identification des processus soutenant le bon fonctionnement des hydrosystèmes.**
- 2. d'aborder les éléments d'aide à la définition des programmes d'actions de restauration des milieux aquatiques, en faisant valoir le gain écologique attendu au regard des objectifs de la directive cadre sur l'eau, du SDAGE, des acteurs locaux et plus largement des attentes sociales.**

Plus précisément, les besoins de connaissance portent sur :

- la hiérarchisation des actions de réhabilitation et de protection au regard de leur efficacité et de leur efficacité environnementale,
- l'évaluation de la plus-value économique et sociale attendue de chantiers de restauration, de la sensibilité des milieux à ces mesures, en insistant sur les
- relations entre pression physique et qualité biologique,
- l'analyse de retour d'expérience de politiques mises en oeuvre et l'identification des clefs pour améliorer l'action,
- l'expression de la perception sociale des objectifs affichés en matière de gestion des milieux aquatiques et des actions associées et les conditions de leur mise en oeuvre.